



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 85490

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la réduction drastique des enveloppes d'heures d'aide ménagère que viennent d'opérer les caisses régionales d'assurance maladie. Ces crédits présentent une vocation sociale indéniable, reconnue par tous les acteurs de l'action sociale. Ils permettent d'une part de répondre à de nombreux besoins liés au vieillissement de la population et ils contribuent à assurer la pérennité de nombreux emplois. Enfin, chacun reconnaît l'importance de l'aide à domicile qui permet de favoriser le maintien de ces personnes sur leur lieu de vie, évitant ainsi l'engorgement complet des maisons de retraite déjà surchargées ou inaccessibles. La caisse nationale d'assurance vieillesse a d'ailleurs reconnu le bien-fondé de ces arguments, puisqu'elle a récemment rétabli les dotations à leur niveau de 2004. Pour autant, cette remise à niveau ne suffira pas à répondre aux immenses besoins qui se font jour dans notre pays. Le Gouvernement souhaite à juste titre se mobiliser pour les personnes âgées. Dès lors, cette volonté politique doit être concrétisée pour que nos concitoyens les plus âgés bénéficient du meilleur accompagnement possible. Aussi il aimerait connaître sa position sur ce dossier, et les actions que celui-ci compte mettre en oeuvre pour répondre à ce problème crucial pour l'avenir de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85490

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1492